



## REGLEMENT ADMINISTRATIF ET INSCRIPTION DEFINITIVE AUX RESTAURANTS SCOLAIRES DE L'AISE

Formulaire (ci-dessous) à retourner ou inscription par Internet : [www.aise-vd.ch](http://www.aise-vd.ch) / accueil parascolaire / restaurants scolaires / lien sur l'inscription en ligne

**Dernier délai : 15 août 2021** pour commencer le 23 août 2021

**Passé ce délai les inscriptions seront à nouveau ouvertes dès le 23 août 2021 pour la fréquentation d'un restaurant scolaire à partir du 30 août 2021**

### Règlement :

1. L'inscription de votre enfant, à l'un des restaurants scolaires de l'AISE, est définitive pour toute l'année scolaire 2021-2022.
2. **Seules les absences pour cause de maladie ou accident ne seront pas facturées pour autant que votre enfant soit excusé au plus tard à 8h00 le jour même et cela auprès du responsable du restaurant scolaire le concernant. Les absences envoyées par mail au secrétariat de l'AISE ne sont pas valables.**
3. **Toutes les absences non excusées sont facturées.**
4. **Les élèves en camps ou en sortie scolaire doivent être excusés par leurs parents.**

### En cas de non-réponse, laissez un message sur le répondeur :

Begnins primaire :	Mme Anne Stiefel	079/912.19.30
Begnins secondaire :	Mme Marinette Stahly	079/303.75.05
Bassins :	AbriCroque / Mme Valeria Allegrini	079/764.98.90
Coinsins :	Mme Jessica Damon Zbinden	079/907.93.37
Duillier :	Mme Gilone Coddron	079/729.76.72
Le Vaud :	Mme Anne Huni	079/873.54.58
Saint-George :	Mme Marylise Humbert	079/351.24.79
Vich :	Mme Corinne Steinauer	077/269.02.78

5. Si un **changement de jour de repas** devait intervenir durant l'année scolaire, merci de prendre contact avec le secrétariat de l'AISE à l'adresse électronique : [secretariat@aise-vd.ch](mailto:secretariat@aise-vd.ch).
6. Les restaurants scolaires seront en fonction **dès le premier jour** de la rentrée scolaire. Les inscriptions doivent être retournées à temps car aucun repas ne pourra être servi sans que l'élève soit valablement inscrit.
7. Nous prions les parents qui ont des horaires irréguliers de bien vouloir inscrire leur(s) enfant(s) tous les jours de la semaine et de s'arranger directement avec le/la responsable du restaurant scolaire concerné.
8. Par leurs signatures, parents et élèves s'engagent à respecter la charte de comportement ou le règlement interne du restaurant scolaire.

**JOURS DEFINITIFS : (mettre une croix)**

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

**Ecoles:**

- BEGNINS PRIMAIRE
- BEGNINS SECONDAIRE
- BASSINS
- COINSINS
- DUILLIER
- LE VAUD
- SAINT-GEORGE
- VICH restaurant scolaire

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Classe (**nom complet**): \_\_\_\_\_

N° de téléphone 1 : \_\_\_\_\_ N° de téléphone 2 : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_

NPA / Localité \_\_\_\_\_

Adresse e-mail des parents : \_\_\_\_\_

Remarques éventuelles (allergies) : \_\_\_\_\_

**Un certificat médical doit être remis à l'AISE en cas d'allergie alimentaire.**

**PRIX :**      **1P-4P:**      CHF 14.50/repas  
                 **5P-8P:**      CHF 11.50/repas  
                 **9S-11S:**      CHF 9.50/repas

**J'ai pris connaissance du règlement administratif et je l'accepte.**

Pour accord le : \_\_\_\_\_

Signature du/des parent(s) responsable(s) : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

**Bulletin d'inscription à retourner à :**  
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DE L'ESPLANADE (AISE)  
Case postale 24 – 1268 Begnins  
secretariat@aise-vd.ch